

# Open Research Online

---

The Open University's repository of research publications and other research outputs

## La « nationalité » dans les discours parlementaires britanniques au XIXe siècle

### Journal Item

#### How to cite:

Plassart, Anna and Forbes, Suzanne (2021). La « nationalité » dans les discours parlementaires britanniques au XIXe siècle. Mots: Les langages du politique, 121 pp. 15–36.

For guidance on citations see [FAQs](#).

© 2019 ENS Editions



<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Version: Accepted Manuscript

Link(s) to article on publisher's website:

<http://dx.doi.org/doi:10.4000/mots.25592>

<https://journals.openedition.org/mots/25592>

---

Copyright and Moral Rights for the articles on this site are retained by the individual authors and/or other copyright owners. For more information on Open Research Online's data [policy](#) on reuse of materials please consult the policies page.

---

[oro.open.ac.uk](http://oro.open.ac.uk)

## La « nationalité » dans les discours parlementaires britanniques au XIX<sup>e</sup> siècle

Dans cet article, nous examinons le mot *nationality*, son évolution sémantique et l'utilisation stratégique dont il fait l'objet par les parlementaires britanniques tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.\*

Si nous avons choisi de focaliser notre étude sur le mot *nationality*, c'est dans une perspective de recherche affiliée à l'histoire des concepts et des idées politiques, dont les praticiens cherchent depuis de nombreuses années à exploiter la disponibilité toujours croissante des corpus numérisés, ainsi que les méthodes d'analyse de données textuelles développées à l'origine par la linguistique.<sup>1</sup> Nous considérons que l'étude du mot *nationality* peut à la fois offrir un exemple du potentiel d'application de méthodes déjà bien connues dans d'autres champs d'étude<sup>2</sup>, et constituer un premier pas vers une étude plus ambitieuse de l'émergence du concept britannique de la nation au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Le mot *nationality* permet en outre des comparaisons fécondes avec le mot français nationalité, qui a fait l'objet de plusieurs études en France, notamment par Lucien Febvre et Gérard Noiriel (Febvre, 1999 ; Noiriel, 1995). L'étude de G. Noiriel, qui s'appuie sur une analyse statistique des textes rassemblés dans la base de données Frantext<sup>4</sup>, démontre que la popularité croissante du mot nationalité au XIX<sup>e</sup> siècle, et les tensions sémantiques dont il fait l'objet, reflètent les enjeux politiques de la France post-révolutionnaire, et l'élaboration au fil du siècle de nouvelles conceptions d'appartenance à la nation et à l'État<sup>5</sup>.

L'évolution du mot *nationality* au XIX<sup>e</sup> siècle est-elle comparable à celle de nationalité, et reflète-t-elle également l'émergence d'un concept d'état-nation, qui exigerait de définir la nationalité en établissant des critères d'appartenance à l'État ? Nous abordons la question en examinant un siècle de débats législatifs à la Chambre des Communes et à la Chambre des

---

\* Nous tenons à remercier les coordinatrices du dossier ainsi que trois évaluateurs anonymes pour leurs remarques et commentaires, qui ont grandement enrichi notre réflexion. Nos remerciements également à David King, Francesca Benatti et Lise Vaudor.

<sup>1</sup> L'histoire des concepts et l'histoire intellectuelle sont deux approches voisines qui historicisent et contextualisent le langage politique (Koselleck, 2002 ; Skinner, 1978). Pour une discussion du potentiel des corpus numérisés pour ces approches et des défis méthodologiques qu'ils posent, voir Armitage et Guldi, 2014, p. 88-116.

<sup>2</sup> En France, l'analyse de données textuelles a été développée dès les années 1960 dans une perspective littéraire (notamment par Charles Muller), mais également politique (en particulier au Laboratoire de lexicométrie de Saint-Cloud). Avec la facilitation de la numérisation de données textuelles et un accès plus facile aux données numérisées, l'analyse du discours politique a connu de nouveaux développements au XXI<sup>e</sup> siècle (parmi de nombreux exemples, voir Labbé, 2003 ; Mayaffre, 2005 ; Marchand, 2007 ; Leblanc 2016). D. Mayaffre en propose une théorisation), en tant que « logométrie » (Mayaffre, 2010).

<sup>3</sup> Dans une perspective similaire, une approche « histosopique » de la longue durée en histoire des concepts a récemment été proposée (de Miranda et Chabal, 2019).

<sup>4</sup> Frantext est une base de données développée par l'ATILF. Elle rassemble plusieurs milliers de textes littéraires français et couvre plus de 10 siècles.

<sup>5</sup> Le mot est popularisé à partir des années 1830 par des écrivains libéraux influencés par la culture allemande (Noiriel, 1995, p. 9).

Lords (1803-1903), tels qu'ils sont retranscrits dans le Hansard Report (compte-rendu officiel des débats). Il faut noter que cet ensemble de textes (le corpus ici étudié) reflète donc le discours parlementaire britannique, à la différence du corpus de G. Noiriel, essentiellement composé de textes littéraires et philosophiques<sup>6</sup>. Mieux comprendre l'utilisation de *nationality* dans le discours politique britannique peut néanmoins constituer une première étape pour une étude plus générale de ce mot, qui a jusqu'ici très peu intéressé les chercheurs. La seule étude disponible porte en effet essentiellement sur l'année-charnière 1848, et s'appuie sur la lecture d'une sélection de textes politiques pour démontrer – à l'encontre du consensus historiographique – que les penseurs libéraux anglais étaient loin d'être tous enthousiasmés par le « principe de nationalité » (Varouxakis, 2018). Ce relatif désintérêt des historiens britanniques pour le mot *nationality* peut paraître surprenant, dans la mesure où la chronologie de l'émergence d'un sentiment d'appartenance nationale britannique (ou anglais) a fait l'objet de recherches importantes (Colley, 1992, Greenfeld, 1992, Mandler, 2006). Néanmoins, il s'explique par le fait que le phénomène nationaliste en tant que tel n'est généralement pas pensé comme un modèle d'analyse adapté à la Grande-Bretagne du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les penseurs et commentateurs britanniques ont cultivé jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle des notions universelles de progrès civilisationnel issues des Lumières, qui justifiaient plus aisément la politique impériale de la Grande-Bretagne et ne s'accordaient pas aisément avec l'idée d'État-nation développée parallèlement en France ou en Allemagne. En outre, si la Révolution française stimule la pensée démocratique et nationaliste en Europe continentale, elle produit l'effet contraire en Grande-Bretagne : les élites britanniques se méfient plus que jamais du « peuple », et se mobilisent autour de la notion de loyauté aux institutions existantes. L'idée d'une identité nationale « britannique » (ou « anglaise ») n'est largement acceptée qu'à la fin du siècle, avec l'élargissement du corps électoral par les réformes démocratiques de 1867 et 1884 (Mandler, 2006). Enfin, au contraire de la logique républicaine française d'uniformisation et de centralisation, l'État britannique du XIX<sup>e</sup> siècle est multiethnique, multilingue et multiconfessionnel, et représente le produit récent de l'union politique des trois royaumes d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, qui conservent des systèmes légaux, religieux et éducatifs distincts. On comprend pourquoi, pour toutes ces raisons, le concept de nationalité n'est pas apparu comme central aux historiens britanniques.

Le mot *nationality* est néanmoins indiscutablement utilisé dans la Grande-Bretagne du XIX<sup>e</sup> siècle. Il apparaît dans la langue anglaise dès le XVI<sup>e</sup> siècle, dans le contexte ecclésiastique (*nationality of the Church*) ou le contexte naval (*nationality of ships*). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le mot est parfois utilisé dans le sens général d'« attachement émotionnel », mais avec une connotation clairement négative, et sans lien direct avec le concept politique de souveraineté<sup>7</sup>. Il est généralement affirmé que *nationality* est plus souvent utilisé au XIX<sup>e</sup> siècle, mais il n'existe

---

<sup>6</sup> Il n'existe pas d'équivalent exact à Frantext pour l'anglais britannique. La base de données ARCHER est beaucoup moins riche (environ 2 millions de mots, alors que Frantext en comporte 253 millions en 2019), et le British National Corpus (BNC) ne contient que des textes contemporains.

<sup>7</sup> Voir par exemple le radical John Wilkes, qui déploie le mot dans ce sens péjoratif : « selfish nationality » (Wilkes 1777, p. 174).

actuellement aucune étude qui confirmerait ou analyserait l'utilisation plus fréquente du mot. Cette étude fournit de premiers éléments pour aborder ces questions, tout d'abord en examinant l'usage de *nationality* dans le Hansard Report à l'aide d'outils textométriques, puis en faisant retour au texte pour étudier les tensions et évolutions sémantiques dont le mot *nationality* fait l'objet au fil des débats.

### *Approche textométrique*

Les historiens se sont depuis longtemps approprié les outils informatiques développés pour l'analyse de données textuelles, car ces derniers permettent d'explorer de très grands volumes textuels qu'il serait impossible ou très difficile d'explorer manuellement. Dans le cas du Hansard Report, une version numérique du corpus préparée par Millbank Systems est librement disponible sur le site du Parlement britannique sous forme de fichiers XML<sup>8</sup>. En outre, ces mêmes fichiers ont été utilisés par le projet SAMUELS (Alexander et Davies, 2015-) pour développer l'interface Hansard Corpus<sup>9</sup>, qui propose des outils tels que le concordancier (liste des contextes d'occurrence pour un terme de requête) et le calcul des cooccurrents (la cooccurrence étant définie comme la présence simultanée de deux unités dans une même fenêtre contextuelle)<sup>10</sup>. Hansard Corpus ne permet cependant pas aux utilisateurs de naviguer entre les résultats de la recherche et le texte complet d'origine, ni d'exporter les résultats. Nous avons donc préféré recourir aux logiciels de textométrie, qui offrent de nombreux outils statistiques tout en permettant le retour au texte essentiel à notre approche historique<sup>11</sup>. Nous avons choisi le logiciel gratuit et open source TXM (Heiden, Magué et Pincemin, 2010) : dans une phase de recherche exploratoire cherchant à faire émerger des motifs ou des associations dans un très gros corpus, il était important que le logiciel utilisé soit souple, puissant, et capable d'importer directement des fichiers XML<sup>12</sup>.

En première approche, nous avons utilisé TXM pour calculer la fréquence d'utilisation de la forme *nationality* dans le Hansard Report, et avons établi qu'elle apparaissait 2 300 fois entre 1803 et 1902, dans un corpus de 330 millions de mots<sup>13</sup>. Il faut souligner que nous avons choisi de ne pas lemmatiser notre corpus, et que l'analyse porte donc sur le texte « brut » et sur la forme graphique *nationality* (excluant la forme plurielle, *nationalities*)<sup>14</sup>. Afin de situer ces occurrences dans la chronologie, la Figure 1 illustre leur fréquence absolue par année. On peut constater que *nationality* est très peu utilisé dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle et que son utilisation fluctue par la suite.

---

<sup>8</sup> <https://hansard.parliament.uk>

<sup>9</sup> <http://www.hansard-corpus.org>.

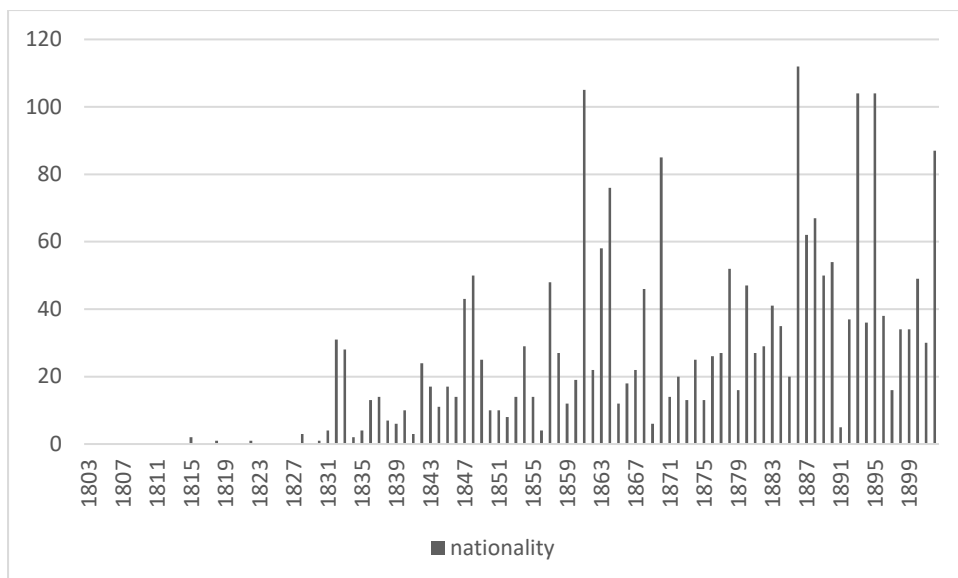
<sup>10</sup> Le projet SAMUELS a en outre tenté d'attribuer à chaque locuteur un parti politique, mais ce marquage de données n'est pour l'instant ni complet, ni fiable dans la période qui nous concerne.

<sup>11</sup> Pour une présentation générale des outils développés pour la statistique textuelle, voir Lebart et Salem, 1994. Pour une description des spécialités de plusieurs logiciels gratuits, voir Pincemin, 2018.

<sup>12</sup> Le corpus rassemble donc les 445 fichiers XML préparés par Millbank Systems, chaque fichier comprenant un volume du Hansard Report.

<sup>13</sup> Ces chiffres sont légèrement inférieurs aux chiffres donnés par Hansard Corpus, sans doute à cause de méthodes de décompte différentes ou de choix différents lors de la préparation du corpus. Nous n'avons modifié les fichiers d'origine que pour supprimer les index dans chaque volume.

<sup>14</sup> La lemmatisation fait débat depuis les débuts de la lexicométrie. Des arguments continuent à être avancés quant à ses dangers dans le cadre de l'analyse du discours politique (Mayaffre, 2005, p. 6-7), que nous estimons particulièrement pertinents pour la méthodologie historique.

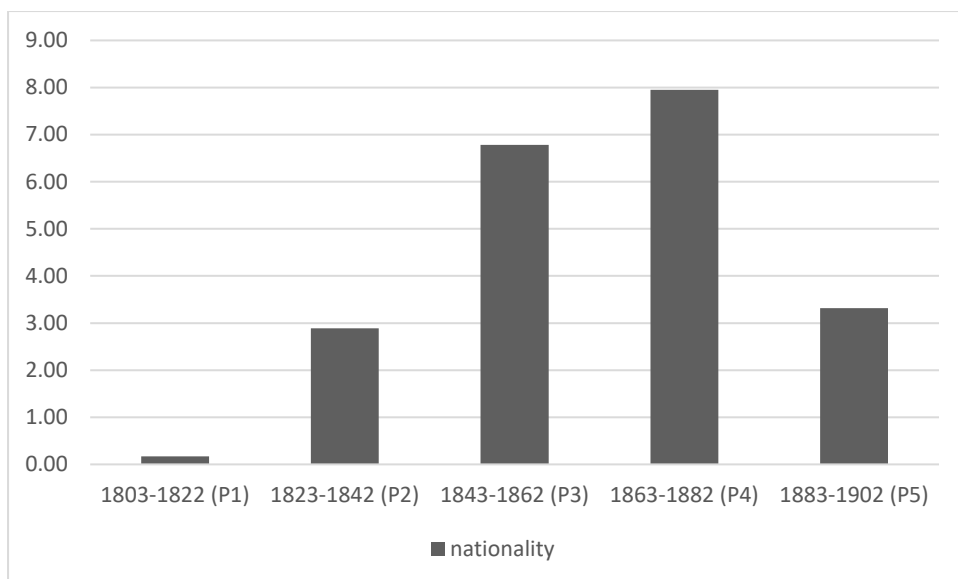


**Figure 1. Fréquences absolues pour *nationality*, par année (1803-1902)**

Les fréquences absolues sont utiles pour identifier certaines périodes courtes particulièrement dignes d'intérêt (et seront utilisées dans cette perspective dans la deuxième partie de l'article). Néanmoins, elles ne permettent pas de comparaison significative entre différentes périodes, et doivent être utilisées avec circonspection : en effet, le nombre de mots contenus dans chaque Hansard Report augmente avec les années, ainsi que l'exactitude des comptes rendus (Vice et Farrell, 2017). En outre, les fichiers contiennent un certain nombre d'inexactitudes (erreurs typographiques, certains volumes manquants), qui concernent surtout le début de la période<sup>15</sup>. Pour limiter l'impact de ces problèmes, le corpus a tout d'abord été divisé en cinq parties égales, chacune contenant vingt années, puis les fréquences relatives d'utilisation de *nationality* ont été calculées.<sup>16</sup> Cette approche permet d'obtenir une vue générale de l'utilisation de *nationality* au fil du siècle (Figure 2), et une comparaison plus significative entre les différentes périodes. On peut voir que l'utilisation de *nationality* augmente pendant la plus grande partie du siècle, avant de baisser dans la période 1883-1902.

<sup>15</sup> La liste des volumes numérisés est disponible sur <http://www.hansard-archive.parliament.uk>.

<sup>16</sup> Nous nous reposons ici sur les fréquences relatives, plutôt que sur le calcul des spécificités (Lafon, 1980), en raison de limites techniques imposées par la très grosse taille du corpus.



**Figure 2. Fréquences relatives (par million de mots) pour *nationality*, par période**

Afin d'expliquer ces fluctuations, il est d'abord nécessaire d'examiner dans quels contextes le mot *nationality* est utilisé. En première approche, la Figure 3 présente les cooccurents de *nationality*. La période P1 (1803-1822) est exclue car elle ne contient que quatre occurrences, ce qui ne fournit pas des résultats significatifs.

	1823-42 (P2)	1843-62 (P3)	1863-1882 (P4)	1883-1902 (P5)
1	Poland	Poland	of	separate
2	Polish	Polish	Polish	Irish
3	of	of	double	Welsh
4	preserved	nationality	sentiment	of
5	perish	her	Irish	sentiment
6	Poles	sentiment	nationality	nationality
7	maintain	feeling	separate	their
8	destroyed	their	spirit	British
9	the	Italian	cemented	distinct
10	destruction	vessel	Poland	Wales
11	her	flag	religion	belonged
12	independence	spirit	their	principle
13	existence	German	principle	recognition
14	and	ship	establish	spirit
15	feeling	Poles	Bulgarian	oppressed
16	Church	distinct	independence	feeling
17	That	separate	and	German

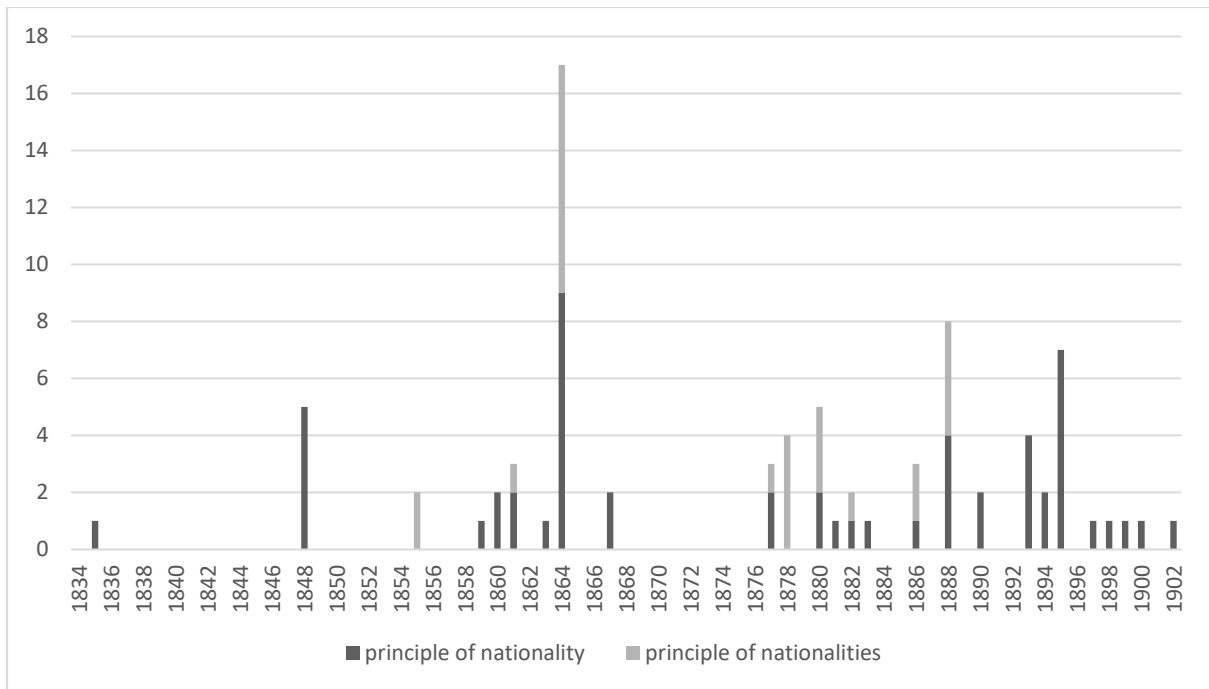
18	taken	ascertaining	feeling	own
19	question	principle	her	a
20	its	destroying	British	whatever

**Figure 3. Cooccurents de *nationality*, classés par scores de spécificité (sans distinction de majuscules et minuscules, proximité de +/- 5 mots<sup>17</sup>, fréquence minimale = 5, co-fréquence minimale = 5.**

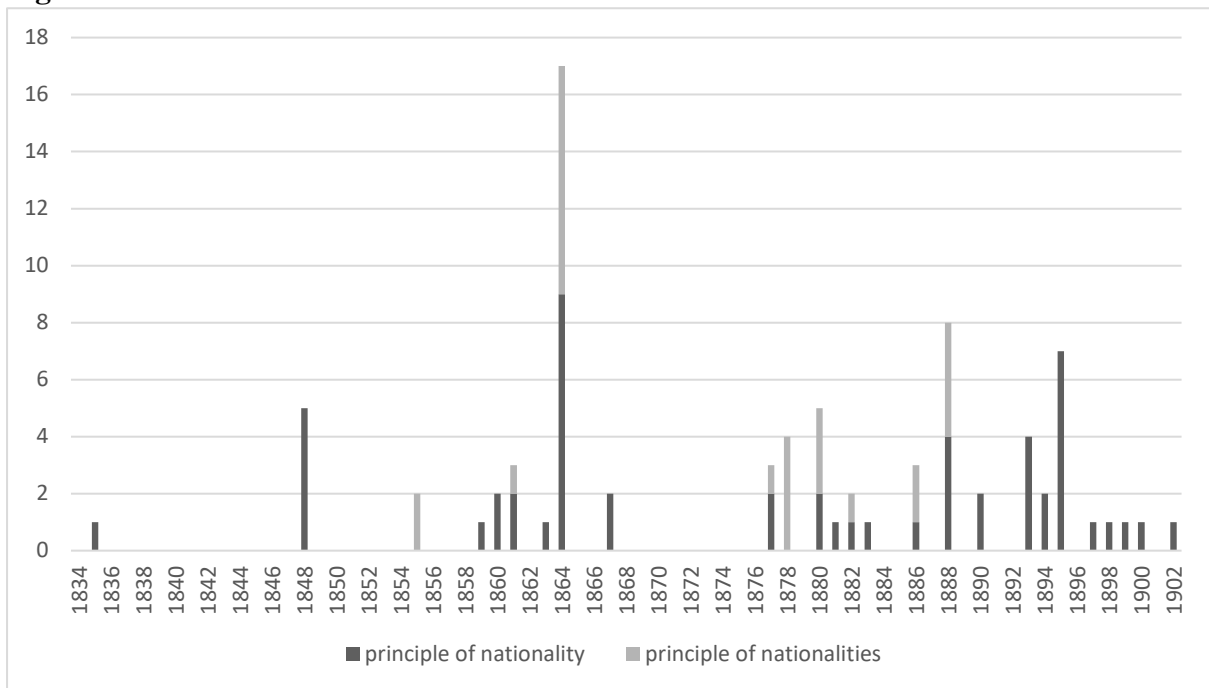
Laissant de côté les mots grammaticaux tels que *the* ou *of*, ces cooccurents suggèrent que les parlementaires utilisent beaucoup *nationality* lorsqu'il parlent de « nationalités » particulières : c'est par exemple l'indépendance de certains groupes nationaux qui semble être discutée (*independent, distinct, separate*), ou bien certains événements menaçant leur existence ou liberté (*destroyed, oppressed, preserved, maintained*). La nationalité est également perçue en tant que sentiment ou émotion, avec des cooccurents tels que *sentiment, feeling* ou *spirit* apparaissant sur toute la période. À partir du milieu du siècle, la nationalité semble également devenir un principe abstrait, avec l'émergence du cooccurent *principle*. La lecture du concordancier confirme que ce dernier est beaucoup utilisé dans l'expression *principle of nationality* (ou *principle of nationalities*<sup>18</sup>), traditionnellement associée en philosophie politique à l'autodétermination des peuples (Breuilly, 2011). Nous avons donc décidé d'étudier cette expression séparément, et avons établi qu'elle est particulièrement utilisée dans les années 1860 et dans le dernier quart du siècle (Figure 4). D'autres contextes sont moins pertinents dans le cadre de notre étude, en particulier ceux qui relèvent de l'usage légal ou administratif du mot *nationality*, comme le confirme l'étude des lignes de concordance pour les cooccurents *ascertaining, ship, vessel, flag, double*.

<sup>17</sup> Ce choix est dans une certaine mesure arbitraire, mais est souvent considérée comme offrant suffisamment d'information sémantique, sans introduire trop de « bruit » non pertinent (voir par exemple McEnery et Baker, 2018, p. 28). Pour le calcul des cooccurrences dans TXM, voir Heiden, Magué et Pincemin, p. 8. Pour des réflexions méthodologiques approfondies sur la cooccurrence, y compris la fenêtre d'observation, voir Mayaffre et Vipret, 2012.

<sup>18</sup> Nous avons décidé d'inclure les deux formes car elles font référence au même « principe », même si certains locuteurs britanniques empruntent la forme française plurielle, surtout dans les années 1850 et 1860 (Varouxakis, p. 157).



**Fig**



**Figure 4 : Fréquences absolues pour principe of nationality et principe of nationalities, par année**

Le résultat le plus frappant demeure néanmoins la forte association entre *nationality*, et certaines nationalités et pays spécifiques, surtout européens (Pologne, Allemagne, Italie, Bulgarie...), etc.). Les mots *Poland* et *Polish* sont employés particulièrement fréquemment à proximité de *nationality*, à l'exception de la période 1883-1902. Certains cooccurents (*preserved*, *perish*, *maintain*, *destroyed*, *destruction*, *independence*, *existence*...), etc.) ne



suggèrent pas directement de contexte national spécifique, mais l'inspection manuelle des lignes de concordance montre qu'ils sont également associés à des « nationalités » particulières<sup>19</sup>. On constate ainsi que dans la période 1823-1842, les cooccurrents *preserved* et *perished* sont presque toujours employés dans le contexte de la question polonaise (les parlementaires affirmant que la « nationalité polonaise » doit être « préservée », ou ne doit pas « périr »). La même approche permet de confirmer que *nationality* demeure fortement associé au contexte polonais dans les périodes 1843-62 et 1863-1882, même si le mot est utilisé dans des contextes nationaux plus variés (mais néanmoins surtout européens), par exemple ceux de l'Italie ou de l'Allemagne. Dans la dernière période (1883-1902), on observe un changement net : alors que *nationality* était jusque-là très peu employé dans le contexte britannique (à l'exception de l'Irlande, le cooccurrent *Irish* apparaissant pour la première fois dans la période 1863-1882), on constate maintenant la présence des cooccurrents *Irish*, *British*, *Wales* et *Welsh*. La lecture des lignes de concordance pour les autres cooccurrents à hauts scores de spécificité (*separate*, *sentiment*) confirme cette observation.

Certains éléments saillants ressortent donc de cette étude. Le mot *nationality* est peu employé dans la première partie du siècle, et l'est principalement dans le contexte polonais. Son utilisation devient plus fréquente au fil du siècle : il continue à être utilisé pour discuter des affaires internationales, mais dans des contextes géographiques plus variés. Dans la seconde partie du siècle, on observe que *nationality* est de plus en plus souvent utilisé dans le contexte britannique ; dans les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, ce contexte domine à l'exclusion presque totale du reste du monde, y compris de l'Empire britannique. Il est intéressant de remarquer que cette dernière évolution correspond à une utilisation moins fréquente de *nationality*.

Les outils textométriques utilisés nous ayant ainsi permis de faire émerger une vue d'ensemble, nous allons à présent nous appuyer sur le retour au texte pour examiner de manière plus précise l'utilisation de *nationality* dans le Hansard Report.

### *La nationalité au début du XIX<sup>e</sup> siècle*

Comme on l'a déjà vu, le mot *nationality* est très peu utilisé pendant la période 1803-1822. La toute première apparition du mot dans les débats parlementaires britanniques est le fait de l'écrivain whig Sir James Mackintosh, avocat et homme politique écossais proche des milieux libéraux français et de Mme de Staël. En 1815, lors d'un discours attaquant la décision du Congrès de Vienne d'attribuer Gênes au royaume de Piémont-Sardaigne, il utilise le mot *nationality* à deux reprises, dans un sens mélioratif qui n'est pas celui de l'usage britannique

---

<sup>19</sup> Pour cela nous avons exporté les lignes de concordance générées par TXM sous format CSV, et nous avons attribué manuellement un pays ou une région à chaque occurrence.

commun du XVIII<sup>e</sup> siècle : il célèbre « the consciousness of not depending on another nation, without which there is no nationality »<sup>i</sup> (Mackintosh, 27 avril 1815, c. 923)<sup>20</sup>.

L'utilisation « libérale » de *nationality* par Mackintosh fait néanmoins figure d'exception dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Le mot n'apparaît que cinq fois dans les quinze années qui suivent, et ce uniquement dans le contexte légal du droit maritime (Castlereagh, 28 janvier 1818, c. 74 ; Cockburn, 23 juillet 1822, c. 1726), et dans celui du cas du Baron de la Bode, qui cherchait à établir sa qualité de sujet britannique afin de pouvoir être indemnisé de la confiscation de terres françaises sous la Révolution (Stanley, 1<sup>er</sup> juillet 1828, c. 1564, c. 1565 ; Twiss, 1<sup>er</sup> juillet 1828, c. 1573).

Comme on l'a montré dans la première partie de cette étude, le mot *nationality* est utilisé beaucoup plus fréquemment à partir de la période 1823-42. Cette période est marquée par trois crises internationales importantes : tout d'abord, la guerre d'indépendance grecque (1821-1829), qui suscite la sympathie du public britannique ainsi que des milieux libéraux et romantiques (Rosen, 1992) ; puis, l'insurrection polonaise de novembre 1830, écrasée par la Russie en septembre 1831, qui suscite également de nombreuses sympathies en Grande-Bretagne, notamment dans les milieux libéraux et radicaux ; enfin, les rébellions canadiennes de 1837-38, qui voient la majorité francophone du Bas-Canada se révolter contre le gouvernement colonial britannique et la domination politique et économique de la minorité anglophone. Les rébellions sont facilement réprimées, et mènent en 1840 à la réunification des deux provinces en une seule à majorité anglophone.

Si le mot *nationality* est utilisé dans ces trois contextes, l'examen des fréquences absolues (Figure 1) montre un pic d'utilisation net autour de 1831-33, suivi d'un second moins prononcé en 1837 – dates correspondant respectivement aux crises polonaise et canadienne. Le calcul des cooccurents pour la période 1823-1842 a déjà suggéré que *nationality* est surtout utilisé dans le contexte de la crise polonaise dans la période, et cette observation est confirmée par la lecture des lignes de concordance et le retour au texte : sur la période 1831-33, 52 occurrences sur 63 interviennent bien dans le contexte polonais.

Ces observations apportent de nouveaux éléments au débat historiographique. Dans son étude récente du mot *nationality*, Georgios Varouxakis s'appuie sur la lecture d'un certain nombre d'écrivains et commentateurs politiques britanniques pour suggérer que la décennie des années 1830 ne représente pas un tournant significatif, même s'il note l'utilisation du mot par certains contemporains pour débattre des rébellions canadiennes de 1837-38 (Varouxakis, 2018).

Cette interprétation ne correspond cependant pas à l'image rendue par le Hansard Report. Notre analyse suggère que la crise polonaise marque un réel tournant, voyant pour la première fois le mot *nationality* être utilisé de manière soutenue, et les premiers signes de sa politisation : il est régulièrement utilisé dans un sens proche d'« identité nationale », et les expressions *the*

---

<sup>20</sup> Pour citer les débats parlementaires, nous suivons ici la convention officielle, qui renvoie aux numéros de colonne (c.).

*nationality and independence of Poland, the maintenance of Polish nationality, the extinction of Polish nationality* sont maintes fois répétées.

La lecture des lignes de concordance montre que le mot *nationality* n'implique cependant pas forcément la notion de souveraineté d'un État-nation, puisque la préservation de la « nationalité » de la Pologne est décrite comme étant compatible avec une tutelle russe : « The nationality of Poland [was] a part of the general arrangements of the Treaty of Vienna »<sup>ii</sup> (Fergusson, 9 juillet 1833, c. 412) ; « a free Constitution and the Nationality of Poland were conceded by Russia, but only upon condition, that Poland should be annexed to the Russian dominions »<sup>iii</sup> (Evans, 16 août 1831, c. 103). Si l'on demeure loin du « principe de nationalité » moderne selon lequel État et nation doivent coïncider, il est néanmoins clair que le mot prend au début des années 1830 une inflexion politique qu'il ne possédait pas dans les décennies précédentes. Cette observation est encore illustrée par la crise canadienne de 1837-38, qui voit également les parlementaires utiliser *nationality*. Mais le mot est utilisé moins fréquemment, et contrairement au cas polonais, uniquement dans un contexte d'hostilité aux revendications des francophones canadiens. Cette différence de traitement a parfois été lue (notamment par John Stuart Mill) comme une contradiction révélatrice d'une certaine hypocrisie de la part de la classe politique britannique, qui aurait jugé des revendications similaires de manière très différente selon qu'elles prenaient place en Europe continentale, ou au sein de l'Empire britannique. Néanmoins, comme nous venons de le suggérer, le mot *nationality* tel qu'il est utilisé par les parlementaires britanniques au début des années 1830 reste compatible avec l'appartenance à un plus vaste État multi-national : il s'agit plutôt de la reconnaissance formelle de l'existence d'une identité ethnique ou linguistique, qui peut exister dans un cadre légal spécifique, mais qui n'implique pas nécessairement le droit à la souveraineté. Ainsi un député radical s'exprime en faveur des canadiens francophone car il interprète leurs revendications dans une perspective démocratique, mais refuse explicitement de considérer la « nationalité » comme cause légitime de soulèvement : « if, on the grounds of being dissimilar in race, and of speaking a different language, [Britain] were to accord dominion to this party in Canada, then tenfold was the claim of the analogous party in Ireland »<sup>iv</sup> (Molesworth, 23 January 1838, c. 381).

Cette utilisation souple du mot permet aux députés britanniques d'accepter l'existence (et même le bien-fondé) du sentiment de « nationalité » des Canadiens francophones, tout en exigeant leur maintien au sein de l'Empire britannique. Ainsi le whig George Robinson (directeur d'une compagnie de négoce en Terre-Neuve) affirme : « He did not blame [the rebels] for endeavouring to maintain their own nationality », mais quelques instants plus tard : « Why call themselves exclusively Canadians, as if they wished to be considered a distinct people? He contended, that at the conquest of Canada in 1761, it was made a part of the British family, and ought now to be considered as much so as any other part of his Majesty's dominions »<sup>v</sup> (Robinson, 16 mai 1836, c. 941).

On peut même constater que les parlementaires britanniques décrivent l'appartenance à l'Empire multinational britannique comme offrant une garantie de protection pour la « nationalité » canadienne francophone – qui serait, en revanche, menacée par une intégration

possible dans la jeune république universaliste américaine. Le conservateur William Gladstone (futur Premier Ministre libéral) et le whig Lord Stanley (futur Premier Ministre conservateur) s'accordent sur ce point :

[The] only security [of the French Canadians] for the absolute laws and feudal customs to which they clung was in the protecting power of this empire: If that protection were removed, in a short time would follow the utter destruction of their nationality, which would be merged in the one great, absolute, native-American republic.<sup>vi</sup> (Stanley, 8 mars 1837, c. 126; voir aussi Gladstone, 8 mars 1837, c. 88)

Les années 1830 marquent donc la première période d'utilisation soutenue du mot *nationality* dans les débats parlementaires britanniques, et ce à l'occasion des crises polonaise et (dans une moindre mesure) canadienne. Le contexte britannique est remarquable par son absence : les rares utilisations de *nationality* concernent en effet la question irlandaise. Ainsi, la toute première utilisation de l'expression *principle of nationality* dans les débats (et la seule dans les années 1830), plus tard associée au concept politique d'état-nation, est le fait de l'indépendantiste irlandais Daniel O'Connell en 1835.

Le contraste avec l'utilisation du mot français nationalité sur la même période est donc frappant. Si les années 1830 voient pour la première fois les mots nationalité et *nationality* se populariser en France comme en Grande-Bretagne, les enjeux politiques sont très différents : celui de l'inscription de 1789 dans un récit libéral traçant l'avènement historique d'un « peuple français » à travers la fusion de « races » ou « nationalités » primitives (Noiriel, 1995, p. 11), et celui d'un État britannique dont les parlementaires cherchent à concilier la nature impériale avec la notion d'identité nationale.

#### *1848 et le « principe des nationalités »*

Les historiens britanniques s'accordent à décrire l'année révolutionnaire de 1848 comme un tournant majeur qui voit les discussions de l'idée nationale s'intensifier dans un situation internationale tendue. Le *Manifeste à l'Europe* d'Alphonse de Lamartine, ministre des Affaires étrangères de la nouvelle république française, inquiète : le soutien qu'il promet aux « nationalités opprimées » d'Europe (Lamartine, 1848, p. 12) apparaît menaçant dans le contexte de la question irlandaise jamais résolue (Varouxakis, 2018). Mais si l'importance de 1848 fait consensus, le rôle des libéraux britanniques est l'objet de débats : ces derniers ont traditionnellement été décrits comme séduits par les revendications des « nationalités » européennes en 1848 (Smittenaar, 2017)<sup>21</sup>. Leur enthousiasme pour le « principe de nationalité » en tant que théorie politique a néanmoins été relativisé par Varouxakis (2018).

---

<sup>21</sup> Cette observation concerne notamment les libéraux radicaux proches de John Stuart Mill, ce dernier reliant nationalité à liberté dans sa défense de la Révolution de 1848 (Mill, 1985, p. 469).

Notre analyse des débats parlementaires britanniques apporte de nouveaux éléments à ces débats. Tout d'abord, le calcul des cooccurrents pour la période 1843-62 (Figure 3) ainsi que la lecture des lignes de concordance, confirment que ce n'est pas dans le contexte domestique (y compris la question irlandaise) que le mot *nationality* est principalement utilisé par les parlementaires, mais bien toujours dans le contexte international, et en particulier celui de la Pologne<sup>22</sup>.

De manière plus surprenante, notre analyse suggère également que l'année 1848 ne constitue pas le tournant majeur du XIX<sup>e</sup> siècle : le mot *nationality* est certes utilisé plus fréquemment en 1848 qu'il ne l'avait jamais été auparavant, mais il n'est pas utilisé beaucoup plus fréquemment que lors de la crise polonaise des années 1830, et il l'est encore beaucoup moins qu'il ne le sera dans les années 1860 (Figure 1, Figure 2). Finalement, notre analyse confirme que l'enthousiasme qu'on a traditionnellement prêté aux libéraux britanniques pour la nationalité doit être relativisé. En effet, l'étude des lignes de concordances montre que l'utilisation plus fréquente de *nationality* n'équivaut pas à adhésion au concept politique : ce ne sont pas les parlementaires favorables aux mouvements nationaux qui utilisent le mot *nationality* dans son sens pleinement politique d'indépendance souveraine d'un État-nation, mais plutôt leurs adversaires. Ainsi le futur Premier Ministre conservateur Benjamin Disraeli définit explicitement *nationality* dans ce dernier sens, affirmant : « Nationality is the principle of political independence »<sup>vii</sup> (Disraeli, 9 août 1848, c. 1309). À l'inverse, le whig libéral Ralph Bernal n'attache pas au mot *nationality* l'idée d'indépendance politique, et l'utilise dans un sens identitaire beaucoup plus souple, qui n'implique pas la notion de souveraineté et demeure proche de l'utilisation qui en était faite dans les années 1830 dans le cadre des rébellions canadiennes : il ne propose pas l'indépendance de l'Irlande, mais plutôt une dévolution des pouvoirs qui lui permettrait d'opérer dans un cadre légal et religieux qui lui serait propre. Citant le modèle de l'Écosse, il suggère ainsi qu'une « nationalité » distincte peut être protégée dans un cadre étatique plus vaste (Bernal, 10 juillet 1849, c. 119).

Si l'expression *principle of nationality/ies* apparaît pour la première fois dans les débats en 1848 dans son sens moderne relatif à l'État-nation, elle reste exceptionnelle. Dans le quart de siècle qui suit son utilisation en 1835 par O'Connell, elle n'est utilisée que dans un seul discours, également prononcé par Disraeli. Ce dernier y critique le soutien exprimé par le ministre des affaires étrangères Lord Palmerston (futur Premier Ministre libéral) au mouvement révolutionnaire nationaliste italien : « this modern, newfangled, sentimental principle of nationality, [will] lead to inextricable confusion, and difficulty, and danger »<sup>viii</sup> (Disraeli, 16 août 1848, c154). Les objections de Disraeli sont claires : seul le principe traditionnel de l'« équilibre des puissances » (*balance of nations*) peut garantir la paix et la stabilité de l'Europe. Le « principe de nationalité », appliqué à un continent largement formé d'États multinationaux, détruirait le tissu politique et social de l'Europe (Disraeli, 16 août 1848, c. 154). À

---

<sup>22</sup> Les deux ans qui précèdent, et les quatre ans qui suivent 1848 marquent une fréquence d'utilisation de *nationality* particulièrement haute. On compte ainsi 159 occurrences dans la période 1846-52, dont 44 interviennent dans le contexte de la Pologne, 20 dans celui de l'Irlande, 20 dans celui de la question juive, 18 dans celui de questions légales ou commerciales, 13 dans celui de l'Italie, et 7 dans celui de l'Allemagne.

la suite de l'intervention de Disraeli, l'unique utilisation de l'expression dans les années 1850 est également le fait d'un conservateur, qui emprunte ce principe selon lui libéral de manière opportuniste, pour argumenter contre le droit du Baron de Rotschild à la nationalité britannique (Newdegate, 6 juin 1859, c. 17).

Si l'utilisation plus fréquente de *nationality* à la fin des années 1840 correspond encore une fois à l'évolution du mot français nationalité, qui prend véritablement son essor et acquiert une signification politique claire à la même époque, les mécanismes sous-jacents demeurent très différents. En France, l'utilisation de nationalité est contestée entre libéraux et républicains, ces derniers redéployant le mot dans un discours d'émancipation du prolétariat (y compris sur la scène internationale). En revanche, rares sont les parlementaires britanniques qui adoptent le mot *nationality* de manière positive. L'expression *principle of nationality* est de même surtout utilisée par ses critiques conservateurs, remettant ainsi en question l'idée selon laquelle les libéraux britanniques auraient embrassé avec enthousiasme le « principe de nationalité » dès 1848.

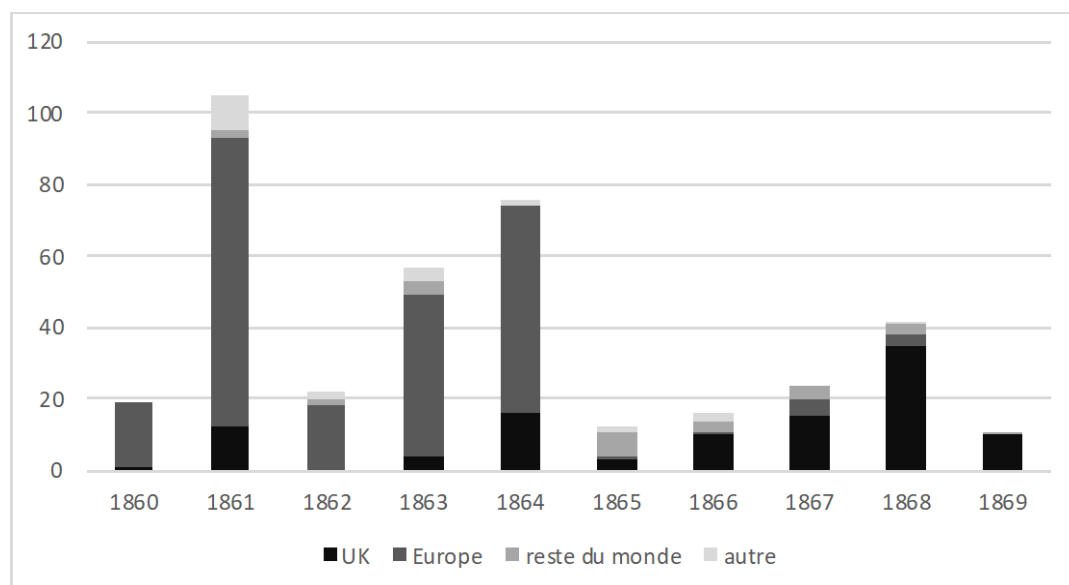
### *Le tournant des années 1860*

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, ce n'est pas l'année révolutionnaire de 1848, mais plutôt le tournant des années 1860 qui voit l'utilisation du mot *nationality* culminer dans les débats parlementaires. L'année 1861, en particulier, constitue un pic d'utilisation remarquable, avec 105 occurrences (cette observation est confirmée par les fréquences normalisées présentées dans la Figure 2).

Il faut ici souligner que les années 1860 ont été décrites comme un tournant important dans certains récits historiques de l'émergence du sentiment national britannique (à bien distinguer de l'histoire du mot *nationality*), dans le contexte de la réforme électorale de 1867 qui voit le conservateur Disraeli (maintenant premier ministre) accorder le droit de vote aux travailleurs urbains, et le doublement du corps électoral (Mandler, 2006). Il est tentant de voir là un lien de cause à effet avec la forte augmentation de l'utilisation de *nationality*, d'autant plus que G. Noiriél, dans son étude du mot français nationalité, identifie les réformes démocratiques de la III<sup>e</sup> République à un tournant majeur de l'histoire du mot.

Néanmoins, l'explosion de l'utilisation de *nationality* dans les débats parlementaires à la même période peut être imputée à des causes différentes : le mot est moins utilisé à la fin de la décennie qu'à son début (Figure 1), et l'examen des cooccurrents (Figure 3) et des concordances suggère qu'il demeure surtout employé dans un cadre international, ainsi que dans celui de la question irlandaise. Lorsque le mot est utilisé en 1867-68, il l'est certes plus fréquemment dans un contexte de politique intérieure (Figure 5), mais il faut noter qu'il n'est pas (ou très peu) utilisé pour dénoter un sentiment national britannique. Le mot intervient surtout lors de débats portant sur le soulèvement des *Fenians* irlandais en 1867, et dans le contexte de débats sur la « nationalité » de l'Église (réforme de l'Église anglicane irlandaise

de 1868-69, débat sur la gouvernance anglicane des universités d'Oxford et Cambridge en 1867).



**Figure 5 : Occurrences de *nationality* en fonction des régions auxquelles il réfère<sup>23</sup>, 1860-69**

C'est donc bien le contexte des relations internationales qui voit l'utilisation de *nationality* augmenter fortement au début des années 1860. La décennie est en effet riche en événements internationaux, y compris la deuxième guerre d'indépendance italienne en 1859-61, la révolte polonaise de 1863, le retour des îles ioniennes (protectorat britannique) à la Grèce en 1864, la guerre des Duchés de 1864 qui voit le Danemark céder des territoires germanophones à la Prusse et à l'Autriche, et les velléités indépendantistes de la Bohême qui mènent finalement à la création de l'empire Austro-Hongrois en 1867.

C'est dans ce même cadre européen que l'expression *principle of nationality/ies* est employée dans les années 1860, qui marquent le point culminant de son utilisation au XIX<sup>e</sup> siècle (Figure 4). L'examen des concordances révèle que les parlementaires britanniques de tous bords demeurent dans l'ensemble dubitatifs quant au bien-fondé de ce principe, maintenant clairement associé au concept politique d'État-nation. Dans la période 1860-1869, l'expression

<sup>23</sup> La catégorie « autre » regroupe les occurrences qui ne se rapportent pas à une région spécifique (essentiellement questions légales, droit maritime).

est utilisée par 18 parlementaires dont huit libéraux. Mais seuls deux parmi ces derniers (Monsell, 20 août 1860, c. 1586 ; Cobden, 5 juillet 1864, c. 835) l'utilisent dans une perspective clairement positive<sup>24</sup>.

Le retour au texte permet d'étayer ces observations préliminaires. Les objections des parlementaires britanniques sont clairement exprimées dès 1855 par le conservateur Lord Stanley, qui voit une contradiction directe entre le principe de nationalité, et les fondements idéologiques de l'Empire britannique : « [We] maintain in India the most widespread military despotism that the world has ever seen ... why, the assertion by us of [the principle of nationality] will be received with ridicule throughout Europe »<sup>ix</sup> (Stanley, 25 mai 1855, c. 1245). Mais cet argument n'est pas utilisé seulement par les conservateurs - on trouve ainsi Lord Normanby, parlementaire whig, tenir un discours très similaire : « Why, let us look at our own possessions, scattered over the face of the globe, and then see how far we could recognize the principle of nationality. How could England stand this test ? »<sup>x</sup> (Normanby, 27 janvier 1860, c. 215) Des libéraux tels que Gladstone et Richard Monckton Milnes opinent, dans le contexte de la crise ionienne de 1861. De manière plus immédiate, c'est le cas de l'Irlande qui pose le plus clairement problème pour le Royaume-Uni : si les conservateurs soulignent la contradiction entre « principe des nationalités » et Union avec l'Irlande (Peacocke, 18 avril 1864, c. 1319 ; Malmesbury, 8 juillet 1864, c. 1079), les libéraux ne sont pas en reste, par exemple lorsque Austen Henry Layard remarque : « He was surprised to hear [the previous speaker] advocating the principle of nationality.... if a plebiscite were taken in Ireland she would not remain under the sway of England »<sup>xi</sup> (Layard, 7 juillet 1864, c. 1043). Certains étendent cette même critique à l'Europe toute entière ; ainsi le whig Alexander Kinglake s'exclame : « the principle of nationality, which ... I may call a Fenian principle... [is a disturber] of the peace of Europe »<sup>xii</sup> (Kinglake, 11 juin 1866, c. 122 ). L'Indépendant John Roebuck (proche des Radicaux et de Mill), critiquant l'invasion allemande du Danemark, affirme de même que le principe de nationalité est un principe destructeur (« the principle most mischievous in politics »<sup>xiii</sup>), car il mène à la guerre (Roebuck, 5 juillet 1864, c. 888). Néanmoins, tous les parlementaires ne sont pas farouchement opposés au « principe des nationalités ». Si les défenses franches sont rares, certains proposent des arguments nuancés, s'attardant par exemple sur les limites pratiques de son application (Malmesbury, 1<sup>er</sup> mars 1861, c. 1192). Les libéraux présentent le principe des nationalités comme un développement qu'on peut certes déplorer (surtout lorsqu'il est manipulé par le Second Empire napoléonien) mais qui demeure une réalité politique avec laquelle il faut maintenant composer. C'est la position adoptée entre autres par le futur Premier Ministre libéral John Russell :

It is quite true that there is no Power in Europe that can say that it will govern entirely on the principle of nationalities, because there is no Power in Europe in which there are not many nationalities comprised within the same country ; ... : but at the same time it is impossible not to admit that, whether with regard to Italy, Germany, or other States

---

<sup>24</sup> L'expression est également utilisée de manière méliorative par un whig (Kinglake, 19 avril 1864, c. 1586), et un conservateur (Newdegate, 15 juillet 1867 c. 1594).



of which we may hear more hereafter, this principle of nationalities has taken deep root in Europe<sup>xiv</sup> (Russell, 8 juillet 1864, c. 1174).

Pendant la même période en France, on observe un véritable engouement pour le « principe des nationalités », en grande partie sous l'influence de Victor Hugo, dont l'œuvre exalte la liberté et identifie l'émancipation prolétarienne à l'indépendance des peuples. La nationalité est maintenant un concept pleinement politique, et est définie en France comme l'« expression publique d'une « nation » (ou d'une race) venue du fond des âges » (Noiriel, 1995, p. 14). En dépit de l'utilisation plus fréquente qui est faite du mot *nationality* et de l'expression *principle of nationality*, le débat britannique opère donc, encore une fois, à un tout autre niveau : le principe politique qui enthousiasme en France est discuté en tant que tel, mais non pas adopté - pas même par les libéraux, contrairement à une légende tenace. Néanmoins, les développements européens contraignent les parlementaires britanniques à le prendre au sérieux en tant que nouvelle réalité (et menace) géopolitique, ce qui explique la fréquence nouvelle avec laquelle l'expression est utilisée.

### *Fin du XIX<sup>e</sup> siècle*

En France comme en Angleterre, l'utilisation du mot se focalise sur les questions de politique intérieure après 1870 – mais encore une fois, pour des raisons différentes. En France, c'est la défaite de 1870 qui marque une étape claire : le « principe des nationalités » exalté par Napoléon III est rejeté à gauche comme à droite, que ce soit en faveur d'une conception universelle du prolétariat ou d'une conception particulariste de la nation qui défend la « nationalité française » aux dépens des revendications d'autres nations, en particulier celles de la Prusse.

Si ce contexte ne s'applique évidemment pas à la Grande-Bretagne, on observe que le mot *nationality* est beaucoup moins utilisé dans les débats parlementaires dans les trois dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle (Figure 2). Comme on l'a observé en première partie, la manière dont il est utilisé change également radicalement : il est moins déployé dans le contexte des relations internationales, et beaucoup plus dans le contexte interne du Royaume-Uni et de ses parties constituantes. La même tendance est à l'œuvre quant à l'usage de l'expression *principle of nationality/ies*, qui disparaît entièrement des débats de 1868 à 1876. Lorsqu'il réapparaît à partir de 1877, c'est essentiellement dans le contexte britannique<sup>25</sup>. C'est d'abord le problème irlandais qui suscite l'utilisation de *nationality*, et en particulier la question brûlante du Home Rule finalement voté en 1893, puis le sujet du gouvernement local et de la dévolution jusqu'à la fin de la période - par exemple lorsqu'il s'agit d'organiser des comités parlementaires, ou de redistribuer les revenus de l'imposition, par nationalité galloise, écossaise ou britannique, « selon le principe de nationalité » (Clark, 1<sup>er</sup> juillet 1897, c. 909). À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à la première guerre mondiale (pour aller au-delà de cette étude à strictement parler), le mot *nationality* est donc surtout employé dans le sens de « nationalité » galloise, écossaise ou

---

<sup>25</sup> Des 47 occurrences entre 1877 et 1903, 32 concernent la Grande-Bretagne, et seules 15 le reste du monde (dont 11 concentrées sur les quatre années 1877-1881).

irlandaise, et presque jamais pour discuter ou encore moins célébrer une potentielle « nationalité » britannique. Les parlementaires britanniques du XIX<sup>e</sup> siècle, de quelque bord qu'ils soient, n'adoptent donc finalement jamais *nationality* dans son sens pleinement politique lié au concept d'État-nation : ayant examiné et rejeté la notion vers le milieu du siècle, ils l'utilisent ensuite dans le contexte d'un État britannique composé de nations dont les identités spécifiques sont reconnues y compris par la loi, mais non pas associées à un droit à la souveraineté politique.

Cette étude a montré que pour les parlementaires britanniques, l'enjeu sémantique qui sous-tend l'usage du mot *nationality* n'est pas celui de l'existence d'une identité nationale cohérente qui permettrait l'émergence d'un consensus démocratique – contrairement à ce que suggéreraient les recherches actuelles sur l'émergence du sentiment national britannique. Il n'est pas non plus celui des critères d'appartenance à la nation ou à l'État – contrairement au cas de la France sur la même période. L'usage du mot *nationality* par les parlementaires britanniques recouvre un enjeu politique différent : celui de la légitimité du concept d'État-nation, et en creux, celui de l'avenir du modèle étatique britannique. C'est en effet dans le contexte des relations internationales au sens large que les parlementaires britanniques de tous bords politiques se confrontent à l'émergence du « principe de nationalité », et qu'ils élaborent et reconfigurent des concepts alternatifs d'identité et d'allégeance à l'État plus directement compatibles avec la diversité ethnique, religieuse et nationale du Royaume-Uni. Si le XIX<sup>e</sup> siècle est bien le siècle du nationalisme, le cas britannique montre qu'il n'est pas obligatoirement forcément celui de l'État-nation, et que des concepts alternatifs de nation et de souveraineté continuaient à être élaborés et à coexister avec les modèles « modernes » émergents.

## **Corpus**

*Note :*

*HC* = « *House of Commons* »

*HL* = « *House of Lords* »

*Deb* = « *Debate* »

BERNAL Ralph, HC Deb 10 July 1849.

DISRAELI Benjamin, HC Deb 9 Aug 1848.

DISRAELI Benjamin, HC Deb 16 Aug 1848.

CASTLEREAGH Viscount, HC Deb 28 Jan 1818.

CLARK Gavin, HC Deb 1 July 1897.

COBDEN Richard, HC Deb 4 July 1864.

COCKBURN George, HC Deb 23 July 1822.

EVANS George, HC Deb 16 Aug 1831.

FERGUSON Cutlar, HC Deb 4 July 1833.

GLADSTONE William, HC Deb 8 March 1837.

KINGLAKE Alexander, HC Deb 11 June 1866.

LAYARD Austen Henry, HC Deb 7 July 1864.

MACKINTOSH James, HC Deb 27 April 1815.

MALMESBURY Earl of, HL Deb 1 March 1861.

MALMESBURY Earl of, HL Deb 8 July 1864.

MONSELL William, HC Deb 20 Aug 1860.

MOLESWORTH William, HC Deb 23 Jan 1838.

NEWDEGATE Charles, HC Deb 6 June 1859.

**NEWDEGATE Charles, HC Deb 5 juillet 1867 c. 1594.**

PEACOCKE George, HC Deb 18 April 1864.

ROBINSON George, HC Deb 16 May 1836.

ROEBUCK John, HC Deb 5 July 1864.

RUSSELL John, HL Deb 8 July 1864.

STANLEY Edward, HC Deb 1 July 1828.

STANLEY Edward, HC Deb 8 March 1837.

STANLEY Edward, HC Deb 25 May 1855.

TWISS Horace, HC Deb 1 July 1828.

NORMANBY Marquess of, HL Deb 27 Jan 1860.

## Références

ALEXANDER, Marc et DAVIES, Mark, 2015-, *Hansard Corpus 1803-2005*, <http://www.hansard-corpus.org>.

BREUILLY John, 2011, « On the principle of nationality », dans *The Cambridge History of Nineteenth-Century Political Thought*, G. Stedman Jones et G. Claeys éd., Cambridge, Cambridge University Press, p. 77-109).

COLLEY Linda, 1992, *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, London, Yale University Press.

DE MIRANDA Luis et CHABAL Emile, 2019, « Big data, small concepts: histosophy as an approach to longue-durée history », *Global Intellectual History*, Vol. 4, n°3, publié en ligne le 19 mars 2019.

FEBVRE Lucien, 1999, *L'Europe. Genèse d'une civilisation : Cours professé au Collège de France en 1944-1945*, T. Charmasson et B. Mazon éd., Paris, Librairie Académique Perrin.

GREENFELD Liah, 1992, *Nationalism : Five Roads to Modernity*, London, Harvard University Press.

GULDI Jo et ARMITAGE David, 2014, *The History Manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press.

HEIDEN Serge, MAGUE Jean-Philippe et PINCEMIN Bénédicte, 2010, « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie - conception et développement », dans *Statistical Analysis of Textual Data. Proc. of JADT 2010* (10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data), S. Bolasco, I. Chiari et L. Giuliano éd., Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, Roma, p.1021-1032.

KOSELLECK Reinhardt, 2002, *The Practice of Conceptual History*, Stanford, [Stanford University Press](http://www.stanford.edu).

LABBE Dominique et MONIERE Denis, 2003, *Le discours gouvernemental. Canada, Québec, France (1945-2000)*, Paris, Champion.

LAFON Pierre, 1980, « Sur la variabilité de la fréquence des formes dans un corpus », *Mots. Les langages du politique*, p. 127-165.

LAMARTINE Alphonse de, 1848, *Manifeste à l'Europe*, Paris, Pagnerre.

LEBART Lucien et SALEM André, 1994, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod.

LEBLANC Jean-Marc, 2016, *Analyse lexicométrique des vœux présidentiels*, Londres, ISTE éditions.

MANDLER Peter, 2006, *The English National Character : the History of an Idea from Edmund Burke to Tony Blair*, London, Yale University Press.

MARCHAND Pascal, 2007, *Le grand oral. Les discours de politique générale de la V<sup>e</sup> République*, Bruxelles, De Boeck.

MAYAFFRE Damon, 2005, « De la lexicométrie à la logométrie », *Astrolabe*, p. 1-11, <hal-00551921>.

MAYAFFRE Damon, 2010, *Vers une herméneutique matérielle numérique. Corpus textuels, Logométrie et Langage politique*, Université Nice Sophia Antipolis, fftel-00655380.

MAYAFFRE Damon et Vipret Jean-Marie éd., 2012, « La cooccurrence, du fait statistique au fait textuel », Corpus 11

MCENERY Anthony et BAKER Helen, 2018, « Corpus Linguistics and 17<sup>th</sup>-Century Prostitution : Computational linguistics and History », Bloomsbury, London.

MICHELET Jules, *Le Peuple*, 1846, Paris, Comptoir des imprimeurs-unis.

MILL John Stuart, 1985, « Vindication of the French Revolution of February 1848 », dans *Essays on French History and Historians : Volume XX*, The Collected Works of John Stuart Mill, J.M. Robson éd., Toronto, The University of Toronto Press, p. 438-485.

NOIRIEL Gérard, 1995, « Socio-histoire d'un concept. Les usages du mot "nationalité" au XIX<sup>e</sup> siècle », *Genèses*, 20, p. 4-23.

PINCEMIN Bénédicte, 2018, « Sept logiciels de textométrie », <halshs-01843695>

ROSEN Frederic, 1992, *Bentham, Byron, and Greece : Constitutionalism, Nationalism, and Early Liberal Political Thought*, Oxford, Clarendon Press.

SKINNER Quentin, *The Foundations of Modern Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

SMITTENAAR Richard, 2017, « "Feelings of Alarm" : Conservative Criticism of the Principle of Nationality in mid-Victorian Britain », *Modern Intellectual History*, vol. 14, n°2, p. 365-91.

VAROUXAKIS Georgios, 2018, « 1848 and British Political Thought on "The Principle of Nationality" », dans *The 1848 Revolutions and European Political Thought*, D. Moggach et G. Stedman Jones éd., Cambridge, Cambridge University Press, p. 140-161.

VICE John and FARELL Stephen, 2017, *The History of Hansard*, House of Lords, <https://www.parliament.uk/doc> (consulté le 7 décembre 2018).

WAHRMAN Dror, 1992, « Virtual Representation : Parliamentary Reporting and Languages of Class in the 1790s », *Past & Present*, vol. 136, n°1, p. 83–113.

WILKES John, 1777, *The Speeches of John Wilkes*, London, Fielding & Walker.

---

<sup>i</sup> « la conscience de ne pas dépendre d'une autre nation, sans laquelle il n'y a pas de nationalité »

<sup>ii</sup> « La nationalité de la Pologne [faisait] partie des arrangements généraux du Traité de Vienne »

<sup>iii</sup> « une Constitution libre et la Nationalité de la Pologne furent concédées par la Russie, mais seulement à la condition que la Pologne soit annexée aux possessions russes »

<sup>iv</sup> « si la Grande-Bretagne venait à accorder le contrôle du territoire à ce parti au Canada, en raison d'une différence de race ou de langue, alors les demandes du parti équivalent en Irlande en seraient renforcées par dix fois »

<sup>v</sup> « Il ne reprochait pas [aux rebelles] de tenter de préserver leur propre nationalité ... Pourquoi se donner le nom exclusif de "Canadiens", comme s'ils désiraient être considérés en tant que peuple distinct ? Il soutenait que, depuis la conquête du Canada en 1761, le territoire faisait partie de la famille britannique, et qu'il devait être considéré en tant que tel, tout autant que n'importe quel autre territoire possédé par Sa Majesté. »

<sup>vi</sup> « La seule garantie [qu'avaient les Canadiens francophones] de pouvoir conserver les lois absolues et les coutumes féodales auxquelles ils s'accrochaient, se trouvait dans le pouvoir protecteur de l'empire : si cette protection devait être retirée, en peu de temps, en suivrait la destruction totale de leur nationalité, qui se fondrait dans la grande et absolue république américaine indigène »

<sup>vii</sup> « La nationalité se définit comme principe d'indépendance politique »

<sup>viii</sup> « Ce principe moderne, nouveau et sentimental des nationalités, [mènera] à d'inextricables confusions, difficultés and dangers »

<sup>ix</sup> « [Nous] imposons en Inde le despotisme militaire le plus vaste que le monde ait jamais vu ... en effet, nous revendiquer du principe de nationalité nous verrait ridiculisés partout en Europe »

<sup>x</sup> « Regardons en effet nos propres possessions, éparpillées à la surface du globe, et déduisons-en dans quelle mesure nous pourrions reconnaître le principe de nationalité. Comment l'Angleterre pourrait-elle passer ce test? »

---

<sup>xi</sup> « Il était surpris d'entendre [l'orateur précédent] recommander l'adoption du principe de nationalité ... si l'on devait organiser un plébiscite en Irlande, cette dernière ne demeurerait pas sous domination anglaise »

<sup>xii</sup> « Le principe de nationalité, qui ... est selon moi un principe Fenian ... [trouble] la paix de l'Europe »

<sup>xiii</sup> « Le plus dangereux des principes en politique »

<sup>xiv</sup> « Il est tout à fait vrai qu'il n'existe pas de Pouvoir en Europe qui puisse dire gouverner entièrement selon le principe des nationalités, car il n'existe aucun Pouvoir en Europe qui ne soit constitué de multiples nationalités en un même pays ; ... mais on ne peut également pas refuser d'admettre que, que ce soit en Italie, en Allemagne, ou dans d'autres États dont nous entendrons davantage parler à l'avenir, ce principe des nationalités a pris profondément racine en Europe. »